

RAPPORT SUR LE TRAITEMENT DE DONNÉES

(MISE EN CONFORMITÉ RGPD)

Version	Auteur	Description	Date
V1	FREGER Morgan	Présentation des process qualité à respecter dans le traitement des données pour mise en conformité RGPD	07/04/2023

Contexte

- Conservation inappropriée de données personnelles client dans le CRM (7 ans)
- Client souhaite exercer son droit d'accès, délai de réponse non respecté
- Sanction CNIL (6 mois interruption traitement données) pour non-respect RGPD
- Actions correctives à mettre en place pour mise en conformité et lever la sanction

Enjeux

- Traitement des données nécessaire pour piloter l'activité commerciale
- Revoir processus interne et structurer l'organisation du traitement des données
- Se mettre en conformité avec les règles du RGPD
- Eviter une sanction plus lourde de la CNIL

Actions à mettre en place

1 - Préconisations

a - Collecte des données :

- FINALITÉ : Définir un objectif principal au traitement des données (établir devis, contrat...)
- PROPORTIONALITÉ : Mettre des moyens proportionnés pour atteindre l'objectif fixé
- PERTINENCE : S'assurer que les données collectées sont nécessaires pour remplir l'objectif

<u>b – Traitement des données :</u>

- DURÉE : Fixer une durée de conservation limitée des données (cadre légal ou estimation...)
- SECURITÉ : Mesurer et prévenir les risques susceptibles d'altérer les données
- CONFIDENTIALITÉ : Garantir l'intégrité et la confidentialité des personnes et leurs données
- DROITS : S'assurer que les personnes aient connaissance de leur droits et puissent les exercer

2 - Anonymisation via Power Query

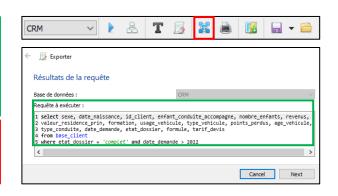
(exemple basé sur une extraction de données pour les dossiers «complet » de l'année 2022)

a – Extraction des données SQL :

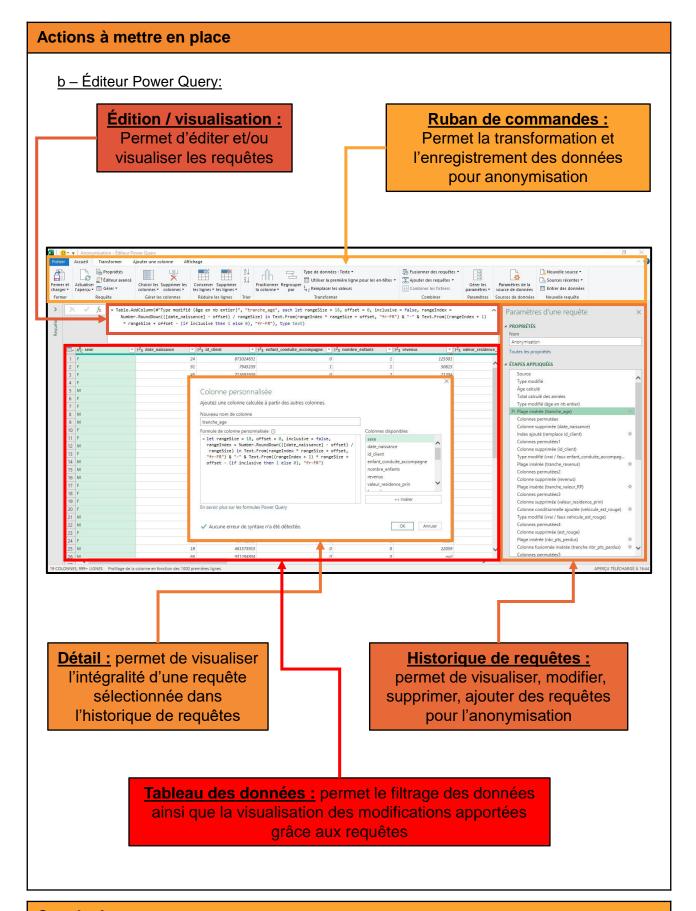
Identifier les informations pertinentes et supprimer les éléments d'identification directe.

Exécuter une requête n'incluant que les champs strictement nécessaires.

Exporter la requête dans un fichier au format .csv afin de pouvoir le travailler avec Power Query.







Conclusion:

La collecte et le traitement de données personnelles sont indispensables pour la gestion et le pilotage de votre société.

Néanmoins les exigences pour la mise en sécurité et la confidentialité de ses données peuvent parfois paraître contraignantes mais sont obligatoires et indispensables pour respecter l'intégrité des personnes concernées.

Une fuite ou un détournement de ces données, de leur objectif principal, impacteraient fortement et irrémédiablement les personnes concernées, mais aussi votre entreprise d'un point de vue financier (sanction de la CNIL) ou de sa notoriété (presse à scandale).